

SESSION SPÉCIALE DU 18 DÉCEMBRE 2006

À une session spéciale du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 18 décembre 2006 à 19h30 en la salle municipale d'Adstock, secteur St-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Madame la Mairesse Hélène Faucher, Messieurs les conseillers Louis-Jacques Groleau, Christian Perreault, René Raby, Pierre Quirion, Serge Nadeau, Gilles Rousseau, Renaud Couture.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse Hélène Faucher. Le directeur général et le directeur général adjoint assistent également à la session et, à l'ouverture, nous notons l'absence de la conseillère Martine Poulin et du conseiller René Gosselin. Quelques 14 contribuables assistent à la session.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2007;
2. Publication des prévisions budgétaires;
3. Adoption du règlement numéro 67-06 imposant les taux de taxes et compensations pour l'année 2007;
4. Période de questions;
5. Levée de la session.

06-12-245

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2007

Le directeur général présente les grandes lignes des prévisions budgétaires de l'année 2007. Suite à cette présentation, il est résolu, à l'unanimité des conseillers, d'adopter les prévisions budgétaires de la Municipalité d'Adstock pour l'année 2007, lesquelles prévisions de dépenses, préalablement étudiées et obtenant consensus par tous les membres du conseil, se chiffrent à 2 944 240 \$.

06-12-246

PUBLICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

En vertu de l'article 957 du Code municipal, la Municipalité se doit de publier un document explicatif concernant les prévisions budgétaires. Puisque le journal «L'Arrivage» diffusé sur le territoire de la municipalité rencontre les exigences prévues au 3^e alinéa de l'article 437.1 du susdit Code, il est résolu, à l'unanimité des conseillers, de publier le résumé des prévisions budgétaires 2007 dans ce journal local.

06-12-247

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 67-06 RELATIVEMENT À L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2007

Avant de procéder à l'adoption du règlement numéro 67-06, lequel impose les taux de taxes et compensations pour l'année 2007, le directeur général est invité à lire textuellement ce règlement.

Suite à cette lecture exhaustive, il est résolu, à l'unanimité des conseillers, d'adopter le règlement numéro 67-06 concernant l'imposition des taux de taxes et compensations pour l'année financière 2007. (Voir livre des règlements)

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la session, interrogent les membres du conseil sur divers postes budgétaires. Séance tenante, les réponses sont rendues.

06-12-248

LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu, à l'unanimité des conseillers, de lever la session à 20h00.

La Mairesse,

Le directeur général,

Hélène Faucher

Bernardin Hamann

JRT